Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025141-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 16 décembre 2025**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**21 + 5 pouvoirs**	**09 décembre 2025**	**10 décembre 2025**

N° délibération	Objet
2025-141	**Demandes de fonds de concours des communes**

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne ROLLAND, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

_____

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le Président rappelle que la pratique de fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du C.G.C.T. Le principe de fonds de concours a été redéfini par l'article 186 de la loi n° 2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :
- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025141-DE

- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Ainsi, des crédits ont été budgétés.

Quatre communes présentent une demande de financement pour les opérations suivantes d'investissements :

Commune de Berrien

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicité (2024)
Travaux de voirie, bâtiments, matériel	38 188,16 €	0 €	38 188,16 €	16 767 €
Total	**38 188,16 €**	**0 €**	**38 188,16 €**	**16 767 €**

Commune de Brasparts

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicité (2025)
Travaux de voirie	42 695 €	0 €	42 695 €	18 308 €
Total	**42 695 €**	**0 €**	**42 695 €**	**18 308 €**

Commune de Brennilis

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicité (2025)
Travaux de bâtiments et acquisition de matériel	19 540,36 €	0 €	19 540,36 €	9 677 €
Total	**19 540,36 €**	**0 €**	**19 540,36 €**	**9 677 €**

Commune de Loqueffret

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicité (2025)
Travaux de voirie	71 925,10 €	44 385,02 €	27 540,08 €	9 926 €
Total	**77 925,10 €**	**44 385,02 €**	**27 540,08 €**	**9 926 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par les communes de Berrien, Brasparts, Brennilis et Loqueffret .

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 décembre 2025